

# Le Sentier des Arts # 3 / Gerbéviller

Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024



## Comment ça marche ?

*Mode d'emploi à destination des artistes*



### Qui organise ?

La manifestation « Le Sentier des Arts » est organisée par la Mairie de Gerbéviller, dans cinq lieux culturels de la commune, la salle des fêtes, le bar associatif « Mortagne café », la médiathèque, la maison des associations et la Chapelle des Arts. La buvette-restauration est organisée en partenariat avec le comité des fêtes de Gerbéviller.

### Horaires

Les horaires de la manifestation : le samedi de 11h à 18h et le dimanche de 10h à 17h.

### Les objectifs de la manifestation

- Promouvoir les artistes locaux, mais pas exclusivement,
- Créer du lien social et un événement chaleureux, convivial, ouvert à un large public,
- Transmettre des passions et des savoir-faire, en favorisant la rencontre entre les artistes et les citoyens.

### Gratuité

La participation à cette exposition est gratuite pour les artistes. L'accès aux espaces d'exposition est libre et gratuit pour le public.

### Candidatures des artistes

Les artistes sont invités à remplir une fiche de candidature, à envoyer par mail à [evenements@gerbeviller.fr](mailto:evenements@gerbeviller.fr). Les organisateurs se réservent la possibilité d'accepter ou de refuser certaines candidatures, si les candidatures sont nombreuses, afin de favoriser la diversité des disciplines (Peinture, sculpture, artisanat d'art...). L'organisateur se réserve par ailleurs le droit de refuser des œuvres ne respectant pas la loi (Incitation à la haine raciale...), ayant un caractère politique ou religieux ou de nature à heurter la sensibilité du public. En fonction du nombre d'artistes inscrits, le nombre d'œuvres sera limité pour chacun, ainsi que la surface d'exposition.

Un artiste dont la candidature est retenue se voit réserver un espace dans une des salles d'exposition. Nous demandons aux exposants lors de leur inscription de laisser un chèque de caution de 40 € (Ordre « Trésor public »), cela afin d'éviter que des d'artistes nous fassent faux-bond le jour J. Le chèque sera restitué à l'issue de la manifestation. Bien sûr, si l'artiste prévient un peu avant, en invoquant des raisons sérieuses, le chèque sera restitué.

### Présence des artistes

L'objectif de la manifestation étant de favoriser les rencontres entre les artistes et les citoyens, il est demandé aux artistes souhaitant :

- Uniquement **exposer**, sans vendre leurs œuvres, lors de la manifestation : être présents à minima à l'inauguration, le samedi à 11h, ou deux heures pendant la manifestation.

- **Vendre** leurs œuvres : être présents pendant les heures d'ouverture du « Sentier des Arts »

### **Installation des œuvres**

Les œuvres devront être déposées et installées dans les lieux d'exposition avant le samedi 12 octobre, 11 h. De 11h à 12h, les salles d'exposition seront fermées le temps de l'inauguration. Il sera possible d'installer les œuvres à partir du vendredi 11 octobre, 14h30. Les artistes s'engagent à laisser leurs œuvres en place le samedi 12 et le dimanche 13 octobre, jusqu'à 17 heures le dimanche. En cas de vente de l'une des œuvres pendant l'exposition, les artistes veilleront à « regarnir » l'exposition avec une œuvre laissée en réserve.

En aucun cas, la commune ne pourra être considérée comme un intermédiaire entre l'artiste et l'acheteur.

Les organisateurs se chargent de la répartition des œuvres dans les différents lieux d'exposition du Sentier des Arts. Un espace (équipé de grille(s) caddie et table(s)) sera affecté à chaque artiste et il appartiendra à chacun de mettre en place les œuvres sur cet espace... Nous demandons aux artistes de ne pas « déborder » de l'espace initialement attribué : ne pas ajouter de tables ou de grilles caddie, par exemple.

Le cas échéant, il pourra être demandé aux artistes de fournir projecteurs et rallonges pour améliorer l'éclairage de ses œuvres. Certaines œuvres, ne craignant pas les aléas climatiques, pourront être exposées à l'extérieur sur le « Sentier des Arts », avec l'accord des artistes concernés.

### **Le thème de « La terre »**

Pour cette troisième édition, il est proposé aux artistes de créer une œuvre sur le thème de « **La terre** ».

### **Etiquetage des œuvres**

Nous remercions les exposants d'identifier chacune des œuvres prêtées au moyen d'une étiquette comportant les coordonnées de l'artiste, et de munir les œuvres d'un système d'accrochage. Les artistes souhaitant vendre leurs œuvres indiqueront le prix de celles-ci, à leur convenance : étiquette sur chaque œuvre, pastille de couleur, récapitulatif des prix des œuvres sur une feuille séparée...

### **Assurance**

Les œuvres ne sont pas assurées par l'organisateur pendant la manifestation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de casse ou de vol. Tous les espaces d'exposition seront sous surveillance pendant toutes les heures d'ouverture de la manifestation.

### **Participation, communication et bénévolat**

Dans le mois précédent le Sentier des Arts, nous allons publier des photos des œuvres des artistes exposant, à raison d'un artiste par jour. Nous vous remercions pour ce faire de nous envoyer des photos récentes de vos créations.

Pour les organisateurs, l'implication de tous, artistes, bénévoles associatifs, élus, est primordiale pour la réussite du « Sentier des Arts » ... Pour cette raison, nous mettons en place différents moyens pour associer chacun : invitation aux réunions de préparation, évaluation partagée.

Nous remercions les artistes exposant de bien vouloir relayer la communication sur l'événement dans leurs réseaux, par tous les moyens disponibles (Réseaux sociaux, bouche à oreille, mails, etc...). Nous accueillons avec plaisir les propositions de bénévolat des artistes exposant, pour l'organisation globale de la manifestation.

**Merci pour votre participation !**